

## Courrier

---

Paris, le 21 janvier 1988

Ministère  
de l'Education Nationale  
Le Directeur du Cabinet

Monsieur le Président,

Vous avez bien voulu appeler l'attention du Ministre sur votre souhait de voir allongées à trois ans les formations dispensées dans les sections de Techniciens supérieurs, dans le souci de maintenir le parallélisme avec les Instituts Universitaires de Technologie.

Il est exact que plusieurs I.U.T. ont mis en place des années complémentaires post-D.U.T. en fonction de demandes locales, mais ces formations particulières s'inscrivent dans le cadre de l'autonomie des universités qui peuvent éventuellement les sanctionner par un diplôme qui leur est propre et qui ne préfigure en rien un allongement des études menant au D.U.T.

Je vous informe par ailleurs que l'Acte Unique Européen qui a déterminé les étapes pour parvenir au grand marché européen de 1992 n'impose nullement la mise en équivalence rigoureuse des diplômes, avec toutefois l'exception compréhensible des professions à accès réglementé. Il importe donc, avant de rechercher la délivrance d'un titre européen au contenu encore flou ou d'aligner *a priori* le nombre d'années d'étude sur des formations comparables dispensées dans d'autres pays, de se préoccuper de l'insertion en France et en Europe des titulaires de B.T.S. et de D.U.T. Compte tenu de la qualité et de la densité de ces formations, il ne semble pas actuellement que cette insertion pose problème, même dans un contexte européen.

Je vous confirme donc qu'il n'est pas dans l'intention du Ministère de l'Education Nationale de modifier la durée des études menant au B.T.S. et au D.U.T. Soucieux, comme vous, de la meilleure préparation au grand marché européen, je serais toutefois heureux de recueillir vos appréciations sur le contenu et l'adéquation de nos formations à cette échéance.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Michel ROGER.

André DURUPHTY  
Président de l'Union des Physiciens  
44, boulevard Saint-Michel  
75270 Paris Cedex 06.